



Brève du SNUipp n°41



CDEN carte scolaire du 6 mars

Ce matin s'est tenu le CDEN qui entérine les propositions de carte scolaire de la DASEN pour la rentrée 2018.

Les élu-es des collectivités locales, les fédérations de parents d'élèves et les organisations syndicales ont dénoncé la dotation insuffisante qui impacte négativement la majorité des écoles, surtout dans le rural, ce dont la DASEN se défend.

Nous avons tenu à revenir sur des situations, mais seulement les suivantes ont été revues par la DASEN. Voici les modifications proposées :

- Agencourt élémentaire : fermeture à revoir (volonté du maire de re-stater sur des dérogations)
- St Nicolas Maternelle à Beaune : statu quo suite à une erreur de l'administration sur les effectifs
- Ste Colombe sur Seine primaire : fermeture à revoir (vérification des effectifs en juin et/ou septembre)
- Vandenesse en Auxois élémentaire RPI : fermeture à revoir
- Bligny sur Ouche : pérennisation du moyen provisoire à revoir
- Corberon / Corgengoux / Marigny les Reuilly : changement de l'implantation de la fermeture. Ecole de Marigny fermée sur demande des élus.
- Saulon la Chapelle : pérennisation du moyen provisoire à revoir
- RPI Villaines en Duesmois : annulation de la fermeture à revoir (statu quo : projet d'organisation avec Savoisy)
- Pôle de St Seine en Bâche : reporté à la rentrée 2019

Les votes :

POUR : 0

ABSTENTION : 14 (élus locaux, fédérations de parents, associations, UNSA)

CONTRE : 7 (SGEN, FO et SNUipp-FSU21)

CTSD Rythmes du 2 mars

96 % des communes repasseraient à 4 jours à la rentrée 2018, ce qui représenterait 74 % des élèves du département. Le régime dérogatoire devient donc la règle... Cela pose question...

Seules 10 communes, dont Dijon (soit 20 % des élèves de Côte d'or) n'ont pas demandé de changement par rapport à cette année.

Concernant Chenôve, les Conseils d'école ne s'étant pas tous exprimés, la DASEN met en attente sa décision.

Le SNUipp-FSU21 a demandé que toutes les organisations du temps scolaire soient définies avant le mouvement. Le SNUipp-FSU21 a voté en soutien au positionnement des enseignant-es aux conseils d'écoles.

Vous trouverez les 2 déclarations préalables du SNUipp-FSU21 en pièces jointes.

Contact : 03.80.73.57.17
Adresse : 45 rue Parmentier
21000 DIJON
Mail : snu21@snuipp.fr

Permanence du lundi au
vendredi de 9h à 18h.
Mercredi : permanence
téléphonique ou sur rendez-vous.

Site du SNUipp21 : <http://21.snuipp.fr>
de la FSU 21 : <http://sd21.fsu.fr>
Sites nationaux : FSU : <http://www.fsu.fr>
SNUipp : <http://www.snuipp.fr>